

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 7 octobre 2024**

**Délibération n° 2024\_112**  
**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - PROJET "EN ROUTE CITOYEN"**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 1 octobre 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Jean-Louis COURONNEAU, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER**

Monsieur Alain CHARRIER, Adjoint au Maire Délégué à la Démocratie participative, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac tient à favoriser la participation citoyenne des plus jeunes à la vie de la commune. Pour ce faire, un Conseil Municipal des Enfants a été créé par délibération en date du 29 juin 2018.

En 2023, quarante enfants âgés de 9 à 11 ans ont été élus au sein des écoles élémentaires de la ville pour un mandat de deux ans.

Cette instance est un espace d'expérimentation de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des enfants. Elle favorise l'expression des enfants et leur permet d'exprimer des opinions et d'agir sur leur quartier, sur le territoire de la commune.

En 2023, les objectifs de ce conseil ont été de :

- Renforcer le pouvoir d'agir des enfants autour de projets de la Ville, dans un quartier, dans une école, dans un site public,
- Créer une instance vivante, représentative et animée qui permette de générer des actions créatives,
- Encourager la prise de position des enfants sur des sujets de la Ville, sur des préoccupations de leurs quartiers et des sujets de société,
- Allouer un budget cohérent pour que les enfants puissent développer des actions,
- Tisser des liens entre le CME et les quartiers et les structures éducatives associatives de Mérignac.

Pour ce faire, les quarante jeunes conseillers municipaux se rencontrent régulièrement (une fois par mois en commission et une fois par trimestre en séance plénière) et construisent des projets dont "En route Citoyen" qui se veut être un parcours dynamique et instructif. L'objectif principal est d'appréhender et d'expérimenter la citoyenneté en visitant les instances démocratiques à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.

Ces visites seront aussi l'occasion de comprendre les grandes étapes du processus démocratique de chaque instance, leur composition, leur fonctionnement et le rôle des élus qui y siègent. Les jeunes conseillers pourront lors de leurs escales échanger avec les représentants des instances, poser des questions, susciter ou participer aux débats.

Ce projet vient renforcer les apports déjà transmis sur les symboles de la République (le drapeau tricolore, la Marianne, le coq doré) et sur la composition des territoires de la République (communes, départements et régions).

Lors de l'année scolaire 2024/2025, il est envisagé de visiter les instances démocratiques à l'échelle locale, régionale et nationale :

- Conseil Municipal de Mérignac
- Bordeaux Métropole
- Assemblée nationale, Parlement Européen (une journée à Bruxelles) et monuments historiques (Mini-séjour à Paris encadré par cinq animateurs)
- Conseil Départemental
- Région Nouvelle Aquitaine.

Pour financer ce projet, l'appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales intitulé " Promotion des valeurs de la République et Prévention de la radicalisation " a été sollicité.

Budget prévisionnel du Projet "en route citoyen "

**Les visites locales 2024 – 2025**

<b>Transports</b>	<b>192</b>
<b>Alimentation</b>	<b>552</b>
<b>Sous total N°1</b>	<b>744</b>

**Les visites nationales et européennes - Toussaint 2024**

<b>Transports</b>	<b>5552,25</b>
<b>Alimentation</b>	<b>2980</b>
<b>Hébergements</b>	<b>5508,92</b>
<b>Sous total N°2</b>	<b>14041,17</b>

**Cout total du projet**

Le projet N°1 + N°2	14785,17
Les charges de personnel	1927.83
	<b>16713</b>

**Répartition Financière**

Ville - 30%	5 014
Subvention CAF - 70%	11699
	<b>16 713</b>

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2018-108 du 29 juin 2018 approuvant la création d'un Conseil Municipal des Enfants,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 25 septembre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer l'appel à projet auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et les demandes de financement correspondantes ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces complémentaires ;

**ARTICLE 3 :** d'inscrire les dépenses et les recettes au budget de l'exercice en cours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 08/10/2024  
Reçu en préfecture le 08/10/2024  
Publié le 08/10/24  
ID 033-213302813-20241007-6259-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 7 octobre 2024



**Alain CHARRIER**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*